[lefigaro.fr/flash-eco/2017/07/04/97002-20170704FILWWW00293-dechets-nucleaires-a-bure-des-modifications-necessaires.php](http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/07/04/97002-20170704FILWWW00293-dechets-nucleaires-a-bure-des-modifications-necessaires.php)

Par Le Figaro.fr avec AFP

Mis à jour le 04/07/2017 à 18:26, Publié le 04/07/2017 à 18:25

**Déchets nucléaires à Bure: des modifications nécessaires**

Cigéo, le **projet d'enfouissement de déchets nucléaires de Bure** (Meuse), présente des insuffisances face au risque d'incendie, selon l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui demande des adaptations du projet, pouvant potentiellement décaler son calendrier. "Il est essentiel (...) qu'une réponse soit apportée" par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), qui gère ce projet contesté, avant le dépôt de la demande d'autorisation de création du site, juge l'IRSN, dans un avis publié mardi. Si le bras technique de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) estime que le projet "a atteint, dans l'ensemble, une maturité technique satisfaisante" à ce stade, il relève quatre points qui posent question, dont "le plus sensible" tient aux "conséquences d'un incendie" qui se présenterait dans les alvéoles de stockage de déchets bitumineux.

Ces déchets représenteront environ **18% de l'ensemble des déchets stockés** par Cigéo et "le problème, c'est qu'en cas d'incendie, ils montent en chaleur et risquent de propager une onde de chaleur et finalement de propager l'incendie", explique à l'AFP François Besnus, directeur des déchets de l'IRSN. L'IRSN demande donc à l'Andra "d'étudier la possibilité d'un prétraitement" pour neutraliser l'inflammabilité de ces déchets avant leur enfouissement, ou "à défaut de revoir significativement" la conception de leur stockage. "Sur ce sujet, on est sûr que ça ne pourra pas rester en l'état", insiste M. Besnus.

Ces modifications demandées à l'Andra, en relation avec le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et Areva, propriétaires des déchets amenés à être enfouis, pourraient avoir un impact sur "les délais" de dépôt de la demande d'autorisation de création du site, attendue en principe pour la fin 2018, précise l'IRSN. "Si on demande une modification substantielle maintenant, cela peut impacter le calendrier", explique M. Besnus. Cet avis de l'IRSN porte sur le dossier d'option de sûreté, déposé par l'Andra pour faire évaluer le projet Cigéo, dans la perspective du dépôt de la demande d'autorisation. L'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire, qui sera contraignant, est **attendu lui pour la fin juillet**, a indiqué cette dernière à l'AFP.

**Le projet Cigéo**, objet d'une guérilla juridique entre l'Andra et ses opposants, vise à enfouir à 500 mètres sous terre les déchets nucléaires les plus radioactifs ou à vie longue du parc français. **Le démarrage de la phase pilote est prévu vers 2025**.